



APPEL A CANDIDATURE : RÉSIDENCES DE CRÉATION

VILLE DE GRENOBLE

Autrice / Auteur Illustratrice / Illustrateur

Durée de la résidence : de 2 à 3 mois

Dates : **du 15 octobre au 15 décembre 2026** (la résidence peut durer 3 mois incluant janvier)
ou **du 15 février au 15 avril 2027** (La résidence peut durer 3 mois du 1^{er} février au 30 avril)

Date limite de candidature : **Lundi 25 mai 2026 à midi**

Dossier à envoyer à : printempsdulivre@grenoble.fr

I – PRÉSENTATION

Contexte de la résidence

La ville de Grenoble anime de nombreux lieux culturels et s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des acteur-ices culturels-les en apportant son soutien à la création, à la production et à la diffusion artistique.

Dans ce cadre, la ville de Grenoble a souhaité mettre en place de manière régulière des résidences d'auteur-ice (par délibération en date du 14 mai 2018), afin de renforcer son soutien à la création et de privilégier une présence accrue des auteur-ices dans la cité en relation avec les habitant-es.

Ces résidences se déroulent dans le cadre du *Printemps du livre toute l'année*.

Le *Printemps du livre* de Grenoble est un festival littéraire organisé par la Ville de Grenoble, avec son réseau de bibliothèques et en partenariat avec les principales librairies indépendantes de la ville, l'éducation nationale et de nombreux acteurs culturels et sociaux du territoire.

Ce festival littéraire a pour objectif de rendre accessibles les œuvres fortes des littératures et de la pensée contemporaine à un large public, de tout âge et de tout milieu social. Il favorise l'accès au livre, à la lecture et à l'écrit, accompagne les auteur-ices et plus généralement la chaîne du livre.

Il vise à toucher directement une grande diversité de publics y compris les publics éloignés du livre, pendant le temps du festival au printemps, et à développer des actions culturelles tout au long de l'année.

Les résidences proposées par la Ville de Grenoble, s'inscrivent dans la même dynamique que le festival et viennent compléter et prolonger pendant l'année les possibilités de rencontres entre des auteur-ices et les publics, tout en offrant aux artistes un cadre propice au développement de leur projet de création.

Objet de l'appel à candidature

Ce présent appel à candidature est destiné à rechercher un-e auteur-ice ou un-e illustrateur-ice pour une résidence qui se déroulera :

1/ soit du 15 octobre au 15 décembre 2026 (la résidence peut être de 3 mois incluant janvier)

2/ soit du 15 février au 15 avril (La résidence peut être de 3 mois avec du 1^{er} février au 30 avril)

Pour ces résidences un dossier de demande de bourse de création sera déposé par l'auteur-ice auprès du CNL (avant le 11 juin 2026).

Il comprendra un programme d'action culturelle établi conjointement par l'artiste et la Ville de Grenoble pour 30 % de son temps. Les autres 70 % de son temps seront dédiés à la conduite de son projet personnel de création (également présenté au CNL).

Objectif de la résidence

Cette résidence vise d'une part à encourager la création dans un contexte favorable et d'autre part à proposer des temps de médiation sur le territoire grenoblois.

C'est en s'appuyant sur ses publications précédentes, son goût de la lecture, et sur sa démarche de création que l'auteur-ice pourra sensibiliser les grenoblois-es à la littérature et à l'écriture et/ou à l'illustration par sa présence dans des lieux de rencontres variés (bibliothèques, établissements scolaires, associations socio-culturelles, MJC, Maisons des habitants ...).

Une attention particulière sera portée à ce que la présence de l'auteur-ice en création puisse permettre à des grenoblois-es éloigné-es du livre et de la lecture de rencontrer un-e artiste dans son processus de création.

Le programme de ces actions culturelles sera réfléchi conjointement par l'auteur-ice et la responsable du Printemps du livre et de la vie littéraire (référente du projet) en lien avec les différentes structures partenaires de la Ville (bibliothèques, librairies, éducation nationale ...).

II – CONDITION DE LA RÉSIDENCE

Critères d'éligibilité

1/ Vous avez un projet d'écriture ou d'illustration à développer en résidence dans les domaines : du roman, du théâtre, de la poésie, de la nouvelle, du récit littéraire, de la bande dessinée, de l'album. Ce projet d'écriture ou d'illustration peut indifféremment être destiné au public adulte, jeune – adulte, adolescent ou enfant (7 ans et +).

Vous êtes disponible (au choix) :

- au moins du 15 octobre au 15 décembre 2026 (3^e mois possible en janvier).

- au moins du 15 février au 15 avril (La résidence peut être de 3 mois : du 1^{er} février au 30 avril)

2/ Vous êtes en mesure de proposer des ateliers, rencontres, lectures et autres types de médiations auprès de publics variés (usager-es des bibliothèques, structures socio-culturelles, scolaires, publics dits empêchés, etc.).

3/ Vous pouvez attester d'au moins un ouvrage personnel écrit ou traduit en français. Cet ouvrage doit être publié à compte d'éditeur et référencé sur les plateformes Electre ou Dilicom afin d'attester de leur diffusion dans le réseau des librairies de France. Le premier tirage est d'au moins 500 exemplaires (300 pour les ouvrages de poésie et de théâtre).

4/ Si vous avez obtenu une bourse dédiée à l'écriture du CNL ou d'un autre organisme (DRAC, Fondation...), respecter les délais de carence à la date de dépôt de la demande. Ces délais sont les suivants :

- 1 an révolu après l'obtention d'une bourse de résidence, de découverte, de création du CNL, de la bourse Cioran ou d'une autre aide dédiée majoritairement à l'écriture et supérieure à 2 000 € ;
- 3 ans révolus après l'obtention d'une bourse d'année sabbatique du CNL.
- En cas d'obtention d'une précédente bourse du CNL, avoir publié le projet soutenu.

Conditions matérielles de la résidence

Le lieu d'accueil de la résidence est un appartement récemment meublé, au 4 Rue Hector Berlioz. Cet appartement, au-dessus du théâtre municipal, est situé au 4^e étage et uniquement accessible par des escaliers.

Sa superficie (T4) permet un accueil de longue durée (visites familiales, hébergement de partenaires de création-illustrateur-ice). Il bénéficie d'un emplacement idéal en centre-ville, à proximité des commerces, lieux de vie et de culture.

Les frais courant (eau, électricité, internet ...) sont pris en charge par la Ville.

Le voyage aller-retour du domicile au lieu de résidence est pris en charge par la Ville ainsi que les frais de transport nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions culturelles défini conjointement.

Les repas et les frais de la vie quotidienne (entretien de l'appartement...) sont à la charge de l'artiste.

Rémunération

Une bourse de création sera sollicitée par l'auteur-riche auprès du CNL (**entre le 1^{er} et le 10 juin 2026**).

Dans le cas où la bourse de création ne serait pas obtenue, la Ville de Grenoble s'engage à prendre directement en charge la rémunération de l'auteur-riche à la même hauteur que le CNL : 2000 euros bruts mensuel soit 4000 euros bruts versés pour une résidence de 2 mois, 6000 euros bruts pour une résidence de 3 mois.

Une convention d'occupation du domaine public ainsi qu'une convention détaillant le contenu de la résidence et l'engagement de chacune des parties seront signées entre la ville de Grenoble et l'auteur-riche sélectionné-e.

III – CANDIDATURE ET SÉLECTION

Dépôt du dossier de candidature

Votre dossier de candidature devra être transmis **au plus tard Lundi 25 mai 2026 à midi** en format PDF à l'adresse suivante : printempsdulivre@grenoble.fr.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une présentation de l'auteur-riche : CV professionnel comprenant une biographie et une bibliographie de l'auteur-riche,
- Une description du projet d'écriture en cours – avec quelques extraits,
- Une lettre de candidature présentant les motivations à intégrer cette résidence,
- Une présentation de l'éditeur-riche,
- Une description des projets de médiation possibles et/ou envisagés : ateliers d'écriture, rencontre avec des publics jeunes, rencontres dans des lieux divers (bibliothèques, établissements scolaires, cafés, restaurants, maisons des habitants), etc.

Le dossier précisera également la période (fin 2026 ou début 2027) et la durée (2 ou 3 mois) de résidence souhaitée.

Sélection

Les candidatures seront étudiées par un jury de professionnel-les composé de membres du comité de programmation du *Printemps du livre*.

Le jury est souverain dans ses décisions, rendues à la majorité.

Critères de sélection :

- Qualité et clarté du projet artistique proposé
- Pistes d'actions de médiation
- Parcours de l'auteur-ice
- Motivations de la candidature

Calendrier prévisionnel :

Date limite de candidature : Lundi 25 mai 2026 à midi

Jury : semaine du 25 mai

Dépôt de candidature sur le site du CNL : **avant le 10 juin 2026** le compte doit être créé en amont, au moins 3 jours ouvrés avant le dépôt

Informations complémentaires <https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/bourse-de-residence>

Périodes de résidence proposées :

– du 15 octobre au 15 décembre 2026 (la résidence peut être de 3 mois incluant janvier)

– du 15 février au 15 avril 2027 (La résidence peut être de 3 mois du 1^{er} février au 30 avril)

Contact : printempsdulivre@grenoble.fr